

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 28 JUIN 2001**

**Compte rendu**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 28 juin 2001 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

***Etaient présents*** : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT (à compter de la question 5), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT (à compter de la question 17), M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'à la question 13 et à compter de la question 29), M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Marguerite DUFAY (à compter de la question 51), Mme Nicole DAHAN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'à la question 13 et à compter de la question 35), Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 17), M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI (à compter de la question 24), M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Eric ALAUZET, M. Bruno LEGEARD, M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, Mme Frédérique MOZER, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER, M. Sébastien MAIRE, Mme Safia N'MINEJ, M. Marcel POCHARD, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question 17), M. Pascal BONNET, M. Alexandre CHIRIER (jusqu'à la question 61 et à compter de la question 70).

***Absents*** : Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT (jusqu'à la question 5), Mme Danièle TETU, Mme Martine BULTOT (jusqu'à la question 17), Mme Françoise FELLMANN (de la question 13 à la question 29), Mme Marie-Marguerite DUFAY (jusqu'à la question 51), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, Mme Jacqueline PANIER (de la question 13 à la question 35), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 17), M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'à la question 24), M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 17), M. Alexandre CHIRIER (de la question 61 à la question 70).

***Secrétaire*** : Mme Safia N'MINEJ.

***Procurations de vote*** : Mme Danièle TETU à M. Jean-Claude ROY, Mme Françoise FELLMANN à Bruno LEGEARD (de la question 13 à la question 29), Mme Marie-Marguerite DUFAY à Mme Françoise FELLMANN (jusqu'à la question 13 et de la question 29 à la question 51), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Jacqueline PANIER à Mme Joëlle SCHIRRER (de la question 13 à la question 35), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 24), M. Jean ROSSELOT à Mme Françoise BRANGET, Mme Martine ROPERS à Mme Catherine PUGET, M. Alexandre CHIRIER à M. Marcel POCHARD (de la question 61 à la question 70).

**1 -** Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a souhaité des voeux de prompt établissement à Mme TETU, hospitalisée pour une légère intervention chirurgicale.

Il a ensuite annoncé les dates prévues pour les prochaines séances du Conseil Municipal :

- le 27 septembre 2001 (séance normale)
- le 8 novembre 2001 (séance normale)
- le 13 décembre 2001 (séance normale)
- le 17 janvier 2002 (orientations budgétaires + questions diverses).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

## **2 - Désignation de représentants de la Ville à la Commission Locale d'Insertion**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné pour siéger à la Commission Locale d'Insertion :

- déléguée titulaire : Frédérique MOZER
- déléguée suppléante : Karine GEIGER.

## ***Personnel Communal***

### **3 - Personnel Communal -** Modification de la liste des emplois permanents

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les modifications suivantes :

- Direction Générale :
  - . inscription de 2 Directeurs Généraux Adjointes des Services (au lieu d'un)
  - . redéfinition des compétences des Directeurs des Départements de la Direction Générale des Services Techniques
- Secrétariat des élus : création de ce secrétariat comportant 2 emplois d'adjoint administratif
- Cellule de proximité «Dispositif Proximité» : nouvelle forme organisationnelle de ce dispositif qui nécessitera la création d'un ou deux postes dont la nature sera précisée ultérieurement.

#### **4 - Personnel Communal - Nouvelle Bonification Indiciaire - Majoration**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la majoration de la Nouvelle Bonification Indiciaire pour les agents exerçant les fonctions suivantes :

- les policiers municipaux assurant des missions d'ilotage,
- les animateurs,
- les adjoints d'animation ou agents d'animation,
- les agents affectés aux Points Publics,
- les secrétaires de MPT,
- les agents d'entretien et les agents techniques relevant du service Politique de la Ville qui accomplissent des fonctions à caractère polyvalent,
- les fonctionnaires (agents d'entretien et agent technique notamment) qui exercent des fonctions à caractère polyvalent ainsi que les adjoints administratifs ou les agents administratifs, relevant du secteur Foires et Marchés du service Police Municipale - Réglementation - Surveillance du domaine communal - Foires et Marchés - Objets Trouvés,
- les éducateurs des activités physiques et sportives du Service de la Politique de la Ville,
- les ambassadeurs du tri.

#### **5 - Personnel Communal - Office du Tourisme et des Congrès - Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé à la mise à disposition auprès de l'Office du Tourisme et des Congrès d'un fonctionnaire de catégorie A pour une durée de trois ans et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

### ***Garantie d'emprunt***

**6 - Office Public d'HLM de Besançon - Amélioration de 220 logements - 3ème tranche - 2, 4, 6 rue de Franche-Comté et 2, 4 rue de Bourgogne à révisable Planoise - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 % d'un prêt PALULOS d'un montant de 3 640 512 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Adopté à l'unanimité.

M. BAUD, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

## **Comptabilité - Ressources budgétaires**

### **7 - Comptabilité - Exercice 2001 - Transferts de crédits**

Adopté à l'unanimité.

### **8 - Comptabilité - Exercice 2001 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise sur le compte des dépenses imprévues**

Adopté à l'unanimité.

### **9 - Comptabilité - Exercice 2001 - ZAC de Planoise - Locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'immeubles - Comptabilisation du non-remboursement partiel par la SAIEMB de la 9ème fraction en compte d'associé**

Adopté à l'unanimité.

### **10 - Comptabilité - Exercice 2001 - Budget annexe des Transports Publics Urbains - Inscriptions budgétaires de clôture du budget annexe**

Adopté à l'unanimité.

### **11 - Exercice 2000 - Rapport d'activité des services délégués - Délégation de gestion des Transports Publics Urbains - Affectation du reliquat du versement-transport**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité et a approuvé le bilan du versement-transport qui s'établit ainsi pour l'exercice 2000 :

. Montant de versement transport encaissé : (mouvements réels)	68 165 317,21 F (10 391 736 €)
. Montant des dépenses relatives aux transports : (mouvements réels)	
* au titre du budget principal (financement par le VT)	5 406 687,07 F TTC (824 244 €)
* au titre du budget annexe (financement partiel par le VT)	153 666 563,35 F HT (23 426 317 €)

**12 - Exercice 2000 - Rapport d'activité des services délégués - Délégation de gestion du réseau câblé**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

**13 - Exercice 2000 - Rapport d'activité des services délégués - Délégation de gestion du stationnement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport et a autorisé l'ouverture de crédits pour certaines activités en recettes afin de percevoir le trop-versé par la collectivité et pour d'autres activités en dépenses afin de reverser le complément par rapport aux avances prévisionnelles.

**14 - Exercice 2000 - Rapport d'activité des services délégués - Délégation de gestion du crématorium et des opérations funéraires**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

**15 - Exercice 2000 - Rapport d'activité des services délégués - Délégation de gestion du chauffage urbain de Planoise**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

**16 - Exercice 2000 - Rapport d'activité des services délégués - Délégation de gestion du centre équestre de Valentin**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

**17 - Citadelle de Besançon - Dispositions de clôture de l'exercice 2000 - Dispositions au titre de l'exercice 2001**

A l'unanimité, douze Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé :

- au niveau des compensations tarifaires de verser un acompte de 300 000 F (45 734,71 €) à la SEM, représentant 50 % du montant annuel maximum HT

- au niveau de la redevance 2000 versée par la SEM d'approuver le programme d'emploi de ce produit

- au niveau du programme d'investissement et notamment du parc zoologique d'approuver la fermeture du zoo d'octobre 2001 à juin 2002, la réduction du tarif adulte de 5 F (0,76 €) pendant cette période ainsi que la prise en charge par la Ville de la perte de recette consécutive à cette réduction.

**18 - Développement commercial de la place Cassin** - Opération d'aménagement des grandes surfaces et d'un restaurant - Bilan de l'exercice 2000 - Prévisions pour l'année 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé :

- les comptes d'exploitation de l'exercice 2000 de cette opération d'aménagement

- les participations prévisionnelles de la Ville pour l'exercice 2001 :

. 1 576 000 F TTC (239 344,95 €) pour l'ensemble Intermarché et Malin Plaisir

. 1 403 000 F TTC (213 885,97 €) pour le restaurant inter-entreprises.

M. FUSTER n'a pas pris part au vote.

## 19 - Ressources budgétaires pour la saison 2001/2002 - Fixation de divers tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs suivants :

- installations sportives municipales, équipements sportifs et de loisirs, animation sportive :

	Saison 2000-2001	Saison 2001-2002		% augment
	F	F	€	
<b>1 - Installations sportives municipales</b>				
Etablissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire				
- Gymnases	58,00	58,50	8,92	0,86
- Terrains	39,00	39,50	6,02	1,28

	Saison 2000-2001	Saison 2001-2002		% augment
	F	F	€	
<b>2 - Plage de Chalezeule</b>				
. Entrée adulte	16,00	16,40	2,50	2,50
. Abonnement Adulte (10 entrées)	117,00	118,07	18,00	0,91
. Tarif scolaires, étudiants, jeunes travailleurs jusqu'à 18 ans et militaires du contingent munis de leurs cartes	11,50	11,81	1,80	2,70
. Abonnement (scolaires, étudiants ... 10 entrées)	74,00	74,78	11,40	1,05
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	gratuité	-
. Leçon de natation individuelle, durée 30 mn	25,00	25,00	3,81	-
	+ entrée	+ entrée	+ entrée	
. Leçon de natation groupée, durée 30 mn (5 personnes maximum)	20,00	20,00	3,05	-
	+ entrée	+ entrée	+ entrée	
. Leçon de natation collective, durée 30 mn (10 personnes maximum)	12,00	12,50	1,91	4,17
	+ entrée	+ entrée	+ entrée	
. Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule, à raison d'une entrée par jour et par personne	gratuité	gratuité	gratuité	
. Militaires de la place (en groupe)	430,00	440,00	67,08	2,33
	de l'heure	de l'heure	de l'heure	
. A titre exceptionnel, il pourra être délivré des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine	gratuité	gratuité	gratuité	

	Saison	Saison 2001-2002		% augment
	2000-2001	F	€	
<b>3 - Piscine Mallarmé</b>				
ENTREES :				
. Tarif de base (adulte)	19,00	19,50	2,97	2,63
	à partir du 1.01.2002		2,95	1,84
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants militaires du contingent, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	12,50	13,00	1,98	4,00
	à partir du 1.01.2002		1,95	2,32
CARTES 10 ENTREES				
. Tarif de base	147,00	148,00	22,56	0,68
. Tarif réduit	96,00	97,00	14,79	1,04
SCOLAIRES				
- Elèves des Ecoles Primaires de Besançon	gratuité	gratuité	gratuité	
- Elèves des Lycées, Collèges de Besançon et des Ecoles Primaires de l'Agglomération (entrée seule)	10,00	10,20	1,55	2,00
- Elèves des Ecoles Primaires de l'Agglomération (entrée apprentissage de la natation)	20,00	20,33	3,10	1,65
LECONS HEURES "PUBLIC" (durée 30 mn)				
. Individuel	25,00	25,00	3,81	-
	+ entrée	+ entrée	+ entrée	
. Groupe (5 personnes maximum)	20,00	20,00	3,05	-
	+ entrée	+ entrée	+ entrée	
. Collectif (10 personnes maximum)	12,00	12,50	1,91	4,17
	+ entrée	+ entrée	+ entrée	
LECONS HORS HEURES "PUBLIC" (durée 30 mn)				
. Individuel	25,00	25,00	3,81	1,33
	+12,50	+ 13,00	+ 1,98	
. Groupe (5 personnes maximum)	20,00	20,00	3,05	1,54
	+12,50	+13,00	+ 1,98	
. Collectif (10 personnes maximum)	12,00	12,50	1,91	4,08
	+ 12,50	+ 13,00	+ 1,98	
AQUAGYM				
. Découverte (1 séance)	40,00	41,00	6,25	2,50
. Carte 10 séances	350,00	355,00	54,12	1,43
. 3ème trimestre (base tarifaire par séance pour les abonnements)	35,00	35,50	5,41	1,43
BASSIN COMPLET (pour 1 heure)				
. Tarif de base	900,00	920,00	140,25	2,22
. Tarif réduit	450,00	460,00	70,13	2,22
LIGNES D'EAU (pour 1 heure)				
. Tarif de base	117,00	119,00	18,14	1,71
. Tarif réduit	59,00	60,00	9,15	1,69
COMPETITIONS DU CLUB LOCAL DE NATATION (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)				
ENFANTS DE MOINS DE 4 ANS accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	gratuité	
BEBES DAUPHINS	800,00	800,00	121,96	
SECHE-CHEVEUX	1,00	1,00	0,15	
BONNET DE BAIN	11,50	11,50	1,75	
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «Mallarmé»	gratuité	gratuité	gratuité	

	Saison 2000-2001	Saison 2001-2002		% augment
	F	F	€	
<b>4 - Piscine La Fayette</b>				
ENTREES :				
. Tarif de base (adulte)	26,00	26,25	4,00	0,96
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, militaires du contingent, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	18,00	18,50	2,82	2,78
	à partir du 1.01.2002		2,8	2,05
CARTES 10 ENTREES				
. Tarif de base	200,00	205,00	31,25	2,50
. Tarif réduit	136,00	137,00	20,89	0,74
GROUPES (minimum 10 personnes ou sur dérogation)				
. Tarif de base adultes	20,00	20,50	3,13	2,50
. Tarif de base enfants	13,60	13,70	2,09	0,74
SCOLAIRES				
- Elèves des Ecoles Primaires de Besançon	gratuité	gratuité	gratuité	
- Elèves des Lycées, Collèges de Besançon et des Ecoles Primaires de l'Agglomération (entrée seule)	10,00	10,20	1,55	2,00
- Elèves des Ecoles Primaires de l'Agglomération (entrée apprentissage de la natation)	20,00	20,33	3,10	1,65
LECONS HEURES «PUBLIC» (durée 30 mn)				
. Individuel	25,00	25,00	3,81	-
	+ entrée	+ entrée	+ entrée	
. Groupe (5 personnes maximum)	20,00	20,00	3,05	-
	+ entrée	+ entrée	+ entrée	
. Collectif (10 personnes maximum)	12,00	12,50	1,91	4,17
	+ entrée	+ entrée	+ entrée	
AQUAGYM				
. Découverte (1 séance)	40,00	41,00	6,25	2,50
. Carte 10 séances	350,00	355,00	54,12	1,43
. 3ème trimestre (base tarifaire par séance pour les abonnements)	35,00	35,50	5,41	1,43
BASSIN COMPLET (pour 1 heure)				
. Tarif de base	1 210,00	1 220,00	185,99	0,83
. Tarif réduit	605,00	610,00	92,99	0,83
LIGNES D'EAU (pour 1 heure)				
. Tarif de base	210,00	215,00	32,78	2,38
. Tarif réduit	105,00	107,00	16,31	1,90
EVEIL MATINAL de 8H à 9H15 le mardi et le jeudi				
	17,00	17,05	2,60	0,29
COMPETITIONS DU CLUB LOCAL DE NATATION (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)				
	gratuité	gratuité	gratuité	
ENFANTS DE MOINS DE 4 ANS accompagnés par un adulte				
	gratuité	gratuité	gratuité	
SECHE-CHEVEUX				
	1,00	1,00	0,15	-
BONNET DE BAIN				
	11,50	11,50	1,75	-
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «La Fayette»				
	gratuité	gratuité	gratuité	

	Saison	Saison 2001-2002		% augment
	2000-2001	F	€	
<b>5 - Patinoire La Fayette</b>				
ENTREES :				
- Patineur adulte	26,00	26,25	4,00	0,96
- Enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	18,00	18,50	2,82	2,78
	à partir du 1.01.2002		2,8	2,05
. Carte 10 entrées «Adultes»	200,00	205,00	31,25	2,50
. Carte 10 entrées «Jeunes»	136,00	137,00	20,89	0,74
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	gratuité	
. Location patins (public ou clubs)	18,00	18,50	2,82	2,78
	à partir du 1.01.2002		2,8	2,05
. Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	gratuité	gratuité	gratuité	
. Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) minimum 10 personnes	25,00	25,50	3,89	2,00
. Accompagnateurs 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	gratuité	gratuité	gratuité	
Scolaires :				
. Scolaires accompagnés (maternelles)				
Entrée + Location	10,00	10,00	1,52	-
Forfait 4 entrées	29,00	29,00	4,42	-
. Scolaires accompagnés (autres) entrée + location	18,00	18,00	2,74	-
Forfait 4 entrées	53,00	53,00	8,08	-
. Coût horaire location glace pour tests USEP	340,00	340,00	51,83	-
. Affûtage	27,00	28,00	4,27	3,70
	à partir du 1.01.2002		4,25	3,25
. Lacets	14	14,5	2,21	3,57
	à partir du 1.01.2002		2,2	3,07
. Match hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	1 400,00	1 400,00	213,43	-
. Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	1 500,00	1 500,00	228,67	-
Coût horaire location glace aux clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques)	220,00	220,00	33,54	-
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (Spectacle, Holiday on Ice ...)	22 000,00	22 500,00	3 430,10	2,27
Location glace (2 heures) aux comités d'entreprises sauf vacances scolaires	2 200,00	2 250,00	343,01	2,27
Location glace (2 séances) aux comités d'entreprises (en séances publiques).	3 500,00	3 550,00	541,19	1,43
	les 2 séances	les 2 séances	les 2 séances	
Location horaire aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages	480,00	485,00	73,94	1,04
. Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)	290,00	295,00	44,97	1,72
. Location horaire aux clubs bisontins de patinage pendant la période estiv. (août et début sept.) minimum 10 pers	27,00	27,50	4,19	1,85
. Location mensuelle surfaceuse à privé	6 000,00	6 000,00	914,69	-
. A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Patinoire «La Fayette».	gratuité	gratuité	gratuité	
<b>Proposition : location patins le dimanche matin (pendant la saison) et les séances du 1er mai à la date de fermeture</b>		gratuité		nouveau

	Saison 2000-2001	Saison 2001-2002		% augment
	F	F	€	
<b>6 - Animation sportive municipale</b>				
. ECOLES MUNICIPALES DE SPORTS de septembre à juin, pour :				
- les Bisontins	225,00	228,00	34,76	1,33
	113,00	114,00	17,38	0,88
à partir du	à partir du	à partir du	à partir du	
1.01.2001	1.01.2002	1.01.2002	1.01.2002	
- les habitants de l'agglomération	265,00	270,00	41,16	1,89
	133,00	135,00	20,58	1,50
à partir du	à partir du	à partir du	à partir du	
1.01.2001	1.01.2002	1.01.2002	1.01.2002	
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	355,00	363,00	55,34	2,25
	178,00	181,50	27,67	1,97
à partir du	à partir du	à partir du	à partir du	
1.01.2001	1.01.2002	1.01.2002	1.01.2002	
. STAGES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (unidisciplinaires ou omnisports), de septembre à juin, pour :				
- les Bisontins	46/jour	46,5/jour	7,09/jour	1,09
- les habitants de l'agglomération	56/jour	57/jour	8,69/jour	1,79
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	66/jour	67,5/jour	10,29/jour	2,27
. STAGES DE NATATION ET DE SPORTS DE GLACE pendant les vacances scolaires, de septembre à juin, pour :				
- les Bisontins	19/jour	19,50/jour	2,97/jour	2,63
- les habitants de l'agglomération	24/jour	24,5/jour	3,74/jour	2,08
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	32/jour	33/jour	5,03/jour	3,13
ECOLES DE NATATION "LES CANETONS" pour :				
- les Bisontins	23,5/jour	24/jour	3,66/jour	2,13
- les habitants de l'agglomération	28/jour	28,5/jour	4,34/jour	1,79
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	40/jour	41/jour	6,25/jour	2,50
. STAGES BABY pour :				
- les Bisontins	21/jour	21,5/jour	3,28/jour	2,38
- les habitants de l'agglomération	31/jour	31,5/jour	4,80/jour	1,61
- les habitants des autres communes (hors Besançon et agglomération) dans la limite des places disponibles	41/jour	42/jour	6,40/jour	2,44
- REPAS pris lors des stages :	selon tarifs en vigueur des restaurants scolaires			

- Maisons Pour Tous et Centres d'Animation - Tarif des activités

**Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts**

Nombre de parts	Quotient mensuel	Personne seule : 1	Couple sans enfant : 2	1 enfant : 2,5	2 enfants : 3	3 enfants : 4	4 enfants : 4,5	5 enfants : 5
		Revenus annuels bruts en Francs						
<b>Tranche 1</b>	< 1 120 F (170,74 €)	< 18 662 F (2 845 €)	< 37 326 F (5 690,31 €)	< 46 658 F (7 112,97€)	< 55 990 F (8 535,62 €)	< 74 653 F (11 380,78 €)	< 83 985 F (12 803,43 €)	< 93 317 F (14 226,08 €)
<b>Tranche 2</b>	de 1 120 à 7 670 F (de 170,74 € à 1 169,28 €)	de 18 662 à 92 040 F (de 2 845 € à 14 031,41 €)	de 37 326 à 184 080 F (de 5 690,31 € à 28 062,82 €)	de 46 658 à 230 100 F (de 7 112,97 € à 35 078,52 €)	de 55 990 à 276 120 F (de 8 535,62 € à 42 094,22 €)	de 74 653 à 368 160 F (de 11 380,78 € à 56 125,63 €)	de 83 985 à 414 180 F (de 12 803,43 € à 63 141,33 €)	de 93 317 à 460 200 F (de 14 226,08 € à 70 157,04 €)
<b>Tranche 3</b>	> 7 670 F (1 169,28 €)	> 92 040 F (14 031,41 €)	> 184 080 F (28 062,82 €)	> 230 100 F (35 078,52 €)	> 276 120 F (42 094,22 €)	> 368 160 F (56 125,63 €)	> 414 180 F (63 141,33 €)	> 460 200 F (70 157,04 €)

Au-delà de 5 enfants : ajouter une demi part supplémentaire par enfant.

Hormis pour le plafond de la tranche 2, la définition des tranches et quotients reprend les éléments déterminés par la Caisse des Ecoles pour ses Centres de Loisirs

**Tarifcation saison 2001/ 2002**

**a - Carte d'usager obligatoire** valable du 1/9/2001 au 31/8/2002

- 50 F (7,62 €) pour un adulte ) tarifs identiques

- 20 F (3,05 €) pour une personne de - 18 ans ) à 2000/2001

**b - Activités de loisirs**

Montant de la cotisation trimestrielle pour 31 semaines d'activité par an.

Tarif	Quotient	Personne	1 h / semaine		1 h 30 / semaine		2 h / semaine			
			F	€	F	€	F	€		
<b>Tarif 1</b>	Quotient inférieur à 1 120 F (170,74 €)	Adulte	80	12,20	Adulte	105	16,01	Adulte	128	19,51
		Enfant	57	8,69	Enfant	73	11,13	Enfant	89	13,57
<b>Tarif 2</b>	Quotient compris entre 1 120 et 7 670 F (de 170,74 € à 1 169,28 €)	Adulte	175	26,68	Adulte	226	34,45	Adulte	276	42,08
		Enfant	124	18,90	Enfant	160	24,39	Enfant	195	29,73
<b>Tarif 3</b>	Quotient supérieur à 7 670 F (1 169,28 €)	Adulte	268	40,86	Adulte	337	51,38	Adulte	425	64,79
		Enfant	190	28,97	Enfant	245	37,35	Enfant	300	45,73

Le tarif «enfant» est applicable aux jeunes de moins de 18 ans.

### c - Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Année scolaire : 31 semaines par an - cotisation trimestrielle

Vacances : cotisation en fonction du nombre de 1/2 journées

		Année scolaire			Vacances		
		Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA	Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA
Quotient		Cotisation trimestrielle			Coût de la 1/2 journée		
<b>Tarif 1</b>	< 1 120 F (170,74 €)	40 F 6,10 €	115 F 17,53 €	206,80 F 31,53 €	4 F 0,61 €	11,5 F 1,75 €	20,68 F 3,15 €
<b>Tarif 2</b>	de 1 120 à 7 670 F (de 170,74 à 1 169,28 €)	70 F 10,67 €	145 F 22,11 €	236,80 F 36,10 €	7 F 1,07 €	14,5 F 2,21 €	23,68 F 3,61 €
<b>Tarif 3</b>	> 7 670 F (1 169,28 €)	100 F 15,24 €	175 F 26,68 €	266,80 F 40,67 €	10 F 1,52 €	17,50 F 2,67 €	26,68 F 4,07 €

A prestation équivalente (CLSH sans repas à la 1/2 journée pour les allocataires avec bons), les tarifs sont identiques aux tarifs 2001/2002 de la Caisse des Ecoles. Pour les autres bénéficiaires, le tarif est inférieur de 2,50 F à celui de la Caisse des Ecoles en raison de la durée des CLSH (3 h par séance contre 4 h à la Caisse des Ecoles).

### d - Tarifs spécifiques

- *Participation à la Galerie de l'Amateur* ou aux activités bricolage : carte d'utilisateur obligatoire - pas de cotisation

- *Galas de danse* - droits d'entrée :

\* - de 14 ans : gratuit

\* de 14 à 18 ans : 2,50 € (16,40 F), contre 2,29 € (15 F) en 2000/2001

\* 18 ans et + : 4 € (26,24 F), contre 3,81 € (25 F) en 2000/2001

- *Spectacles* dans le cadre des Fêtes de quartier - droits d'entrée :

\* scolaire ou - de 18 ans : 1,50 € (9,84 F), contre 1,52 € (10 F) en 2000/2001

\* 18 ans et + : 4 € (26,24 F), contre 3,81 € (25 F) en 2000/2001

- *Randonnées* : 150 F/an (22,87 €) + carte d'utilisateur (sans changement)

- *Stages thématiques* : inclus dans le CLSH pour les enfants, 50 F (7,62 €) la semaine pour les jeunes + carte d'utilisateur (abandon de la tarification par tranche dans un souci de simplification)

- *Animations en pied d'immeubles* : participation libre et gratuite, pas de carte d'utilisateur. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 50 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville.

### **e - Secteur Jeunesse**

Des activités ponctuelles sont organisées pendant l'année pour les usagers des Secteurs Jeunesse.

Une participation financière à l'activité sur la base de 50 % du coût de la prestation pris en charge par la Ville est demandée aux participants en complément de la carte d'utilisateur.

Ce tarif s'applique pour les activités organisées par les MPT et Centres d'Animation de la Ville pour un groupe accompagné «constitué» de jeunes inscrits à cette activité.

En aucun cas, les MPT et Centres d'Animation ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling, ...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Des activités hebdomadaires sont organisées pendant l'année pour les usagers des secteurs jeunesse : une cotisation de 50 F/trimestre (7,62 €) est demandée en complément de la carte d'utilisateur.

### **f - Centre d'animations sportives des Clairs-Soleils**

Les activités hebdomadaires à caractère sportif font l'objet d'une cotisation trimestrielle de 30 F (4,57 €) en complément de la carte d'utilisateur.

Une majoration de 50 % est appliquée sur ces tarifs pour les usagers résidant hors de la Communauté d'Agglomération.

- Orchestre de Besançon

**1. Tarifs du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2001**

	<b>Rappel</b>		<b>Proposition</b>		<b>Augmen- tation</b>
	<b>Saison 2000-2001</b>				
	<b>en F</b>	<b>en euro</b>	<b>en F</b>	<b>en euro</b>	<b>%</b>
<b>Billet à l'unité</b>					
* plein tarif	110	16,77	111,5	17	1,36
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	80	12,2	82	12,5	2,5
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois	50	7,62	52,5	8	4,00
* sur présentation du passeport culturel	30	47,5			passeport supprimé par l'Université
* sur présentation de la carte «avantage jeunes »	35	5,34	36	5,49	2,86
* animations scolaires	25	3,81	26	3,96	4
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
<b>Abonnement 3 concerts</b>					
* plein tarif	285	43,45	285,5	43,52	0,18
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	195	29,73	197	30,03	1,03
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	120	18,29	121,5	18,52	1,25
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
<b>Abonnement 7 concerts</b>					
* plein tarif	595	90,71	597	91,01	0,34
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	420	64,03	423	64,49	0,71
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	280	42,69	282	42,99	0,71
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
<b>Concerts / animation</b>					
<b>* billets à l'unité (nouveaux tarifs)</b>					
adultes	n'existaient pas		78	11,89	
enfants	les saisons précédentes		39	5,95	
<b>* Abonnement 3 concerts</b>					
adultes			210	32,01	
enfants			105	16,01	

## 2. du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2002

	Proposition		Différence en Euros par rapport à la période du 1.09 au 31.12.2001
	en F	en euro	%
<b>Billet à l'unité</b>			
* plein tarif	111,51	17	-
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	81,99	12,5	-
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois	52,48	8	-
* sur présentation de la carte «avantage jeunes »	36,08	5,5	+ 0,18
* animations scolaires	26,24	4	+ 1,01
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	
<b>Abonnement 3 concerts</b>			
* plein tarif	285,34	43,5	- 0,06
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	196,79	30	- 0,10
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	121,35	18,5	- 0,10
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	
<b>Abonnement 7 concerts</b>			
* plein tarif	596,92	91	- 0,01
* collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	423,09	64,50	+ 0,01
* de 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	282,06	43	+ 0,02
* moins de 12 ans accompagné d'un adulte	gratuit	gratuit	
<b>Concerts / animation</b>			
<b>* billets à l'unité</b>			
adultes	78,71	12	+ 0,90
enfants	39,36	6	+ 0,70
<b>* Abonnement 3 concerts</b>			
adultes	209,91	32	- 0,03
enfants	104,95	16	- 0,06

## **20 - Ressources budgétaires pour l'année 2001 - Fixation de tarifs des objets promotionnels de la Ville**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les propositions suivantes :

### **- Tarifs de divers objets de promotion :**

Convertisseur	30 F	4,57 €
Porte CD	25 F	3,81 €
Pince mémo	15 F	2,29 €
Post it	10 F	1,52 €
Balles de jonglage	25 F	3,81 €
Sac à dos	90 F	13,72 €
Coupe-vent	200 F	30,49 €
Tee-shirt	40 F	6,10 €
Casquette marquage sérigraphie	25 F	3,81 €
Casquette marquage broderie	35 F	5,34 €

### **- Retrait de la vente d'articles promotionnels antérieurs à 2001 :**

Stylo à bille	5 F	0,76 €
Frisbee	10 F	1,52 €
Lunettes de soleil	60 F	9,15 €
Parapluie	110 F	16,77 €
Polo manches courtes	120 F	18,29 €
Porte-monnaie	25 F	3,81 €
Casquette enfant	15 F	2,29 €
Casquette (modèle 2000)	35 F	5,34 €
Tee shirt (modèle 2000)	60 F	9,15 €

### **- Gratuité de l'édition 2001 de l'annuaire des associations.**

**21 - Ressources budgétaires pour l'année 2001 - Fixation de tarifs pour la fête de quartier des Clairs-Soleils**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs suivants :

- billet pour jeux : 2 F (0,30 €) l'unité
- ticket repas : 25 F (3,81 €) l'unité.

**22 - Parcs de stationnement, stationnement payant sur voirie - Fixation des tarifs horaires de stationnement pour 2002**

A la majorité, douze Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a décidé de fixer comme suit les tarifs du stationnement pour 2002 :

- Stationnement payant sur voirie

	Tarifs 2001		Propositions tarifs 2002
	Francs	Euros	
Secteur rouge	8 F de l'heure minimum de perception : 2 F durée maximale autorisée : 1h30	1,22 € de l'heure minimum de perception : 0,3 €	1 € = 50 minutes minimum de perception : 0,5 € durée maximale autorisée : 1h40
Secteur bleu	6 F de l'heure minimum de perception : 2 F durée maximale autorisée : 3h	0,91 € de l'heure minimum de perception : 0,3 €	1 € = 66 minutes minimum de perception : 0,5 € durée maximale autorisée : 3h18
Tarif résident	10 F pour 24 heures	1,52 € pour 24 heures	1,5 € pour 24 heures

**Parkings**

Les 20 premières minutes sont gratuites mais ne sont pas reportables sur la durée totale du stationnement.

*Parking de la Mairie*

	Tarifs 2001		Propositions tarifs 2002
	Francs	Euros	Euros
Tarif horaire	6 F entre 9 h et 19 h	0,91 €	de 9 h à 19 h : la 1ère heure : 1 €
	3 F entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	0,46 €	les 1/2 h suivantes : 0,5 €  toute 1/2 heure commencée est due de 19 h à 9 h tarif horaire : 0,5 € toute heure commencée est due

### *Parking Marché*

	Tarifs 2001		Propositions tarifs 2002
	Francs	Euros	Euros
Tarif horaire	6 F entre 9 h et 19 h	0,91 €	de 9 h à 19 h : la 1ère heure : 1 € les 1/2 h suivantes : 0,5 €
	3 F entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	0,46 €	toute 1/2 heure commencée est due de 19 h à 9 h tarif horaire : 0,5 € toute heure commencée est due

### *Parkings Saint-Paul, Cusenier, Petit Chamars*

	Tarifs 2001		Propositions tarifs 2002
	Francs	Euros	Euros
Tarif horaire	6 F de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h	0,91 €	de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h la 1ère heure : 1 € les 1/2 h suivantes : 0,5 € toute 1/2 heure commencée est due
	Gratuité de 19 h à 9 h et de 12 h à 13 h 30, dimanches et jours fériés	Gratuité	Gratuité de 12 h à 13 h 30 et de 19 h à 9 h, dimanches et jours fériés

### **23 - Stationnement** - Cession du contrat de gestion par VIA GTI à la SNC Via-Stationnement - Avenants à la convention

A l'unanimité, douze Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer dans ce cadre les avenants à intervenir.

### ***Subventions : attributions, encaissement***

#### **24 - Subventions du secteur de la Communication**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Radios locales associatives

	<b>Demande</b>	<b>Subvention 2000</b>	<b>Proposition 2001</b>
Radio Bip	50 000 F : pour l'activité propre de l'association 50 000 F : projet spécifique, émission banlieue hebdo 25 000 F : animations spéciales à l'occasion des 20 ans de la radio	25 000 F 3 811,23 €	25 000 F 3 811,23 €
Radio Campus	25 000 F : demande de fréquence définitive déposée en novembre 2000	15 000 F	20 000 F 3 048,98 €
RCF	25 000 F	25 000 F	25 000 F 3 811,23 €
Radio Sud	40 000 F	25 000 F	25 000 F 3 811,23 €

- Festival de Musique

110 000 F (16 769,39 €) pour les actions de promotion et de communication.

**25 - Subventions à l'Université de Franche-Comté**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Somme attribuée en 2000</b>	<b>Montant de la subvention sollicitée en 2001</b>	<b>Somme proposée en 2001</b>
<b>Université Ouverte</b> 30-32 rue Mégevand 25030 Besançon Cedex	101 000 F	110 000 F	102 000 F (15 549,80 €)
Université de Franche-Comté Participation réalisation du <b>Mémo du lycéen, du Mémento de l'étudiant et de l'annuaire des formations</b>	50 000 F	50 000 F	50 000 F (7 622,45 €)
Université de Franche-Comté Opération <b>portes ouvertes aux lycéens</b>	18 400 F	18 600 F	18 600 F (2 835,55 €)

M. ROIGNOT n'a pas pris part au vote.

**26 - Subvention exceptionnelle à l'Amicale Bregille Village**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à cette Amicale une subvention de 30 000 F (4 573,47 €) pour la réalisation de travaux de mise en conformité de son local.

## 27 - Subvention exceptionnelle à l'Association «Sésame Autisme Franche-Comté»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à cette association une subvention de 32 000 F (4 878,37 €) pour le montage et la diffusion d'un film.

## 28 - Subventions aux classes de découverte - Quatrième répartition pour 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

SEJOURS LIBRES : 6 224,40 F soit 948,90 €

Ecoles	Dates	Centres	Nombre d'élèves	Nombre journées	Coût jour	Coût total	Organismes bénéficiaires
Bersot maternelle	07 et 08.06.2001	Fauvettes 25270 Levier	25	50	54,60 F 8,32 €	2 730,00 F 416,19 €	Fauvettes
Paul Bert Lanchy primaire	13 au 20.06.2001	Centre Beg Porz 29350 Moëlan	8	64	54,60 F 8,32 €	3 494,40 F 532,72 €	coopérative
<b>TOTAL</b>						<b>6 224,40 F 948,90 €</b>	

## 29 - Subventions au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports collectifs» - Mensualisation - Saison 2001/2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des acomptes mensuels de juillet 2001 à juin 2002 aux clubs suivants :

Clubs	Niveau	Acompte mensuel	
E.S.B. "F" (hand-ball)	D.1	103 500 F	15 778,47 €
B.B.COMTE (basket)	Pro.b	130 500 F	19 894,60 €
B.H.C. (hockey s/glace)	D.1	23 400 F	3 567,31 €
B.R.C. (football)	National	103 500 F	15 778,47 €
E.S.B. "M" (hand-ball)	D.2	49 500 F	7 546,23 €
U.F.F.B. (football féminin)	N.1B	5 400 F	823,22 €
<b>TOTAL</b>		<b>415 800 F</b>	<b>63 388,30 €</b>

M. MARIOT n'a pas pris part au vote.

### 30 - Subventions exceptionnelles à des associations sportives - Fonds d'Aide au Sport - Première répartition pour 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

	Subvention année 2000		
. Parents de la Grette	5 000 F	5 000 F	762,25 €
. Karaté Sport 25		4 000 F	609,80 €
. CPB	2 000 F	2 000 F	304,90 €
. Jeunesse de Palente	3 500 F	3 500 F	533,57 €
. AS Orchamps Palente «Foot»	10 000 F	10 000 F	1 524,49 €
. AS Orchamps Palente «Hand»	4 500 F	4 500 F	686,02 €
. FC Planoise Saint-Ferjeux	5 000 F	10 000 F	1 524,49 €
. Hand-Ball Club Clairs-Soleils	7 000 F	7 000 F	1 067,14 €
. Satellite (Omnisports)	5 000 F	5 000 F	762,25 €
. Comité du Doubs de Hand-Ball	2 000 F	2 000 F	304,90 €
. Besançon Boxe Anglaise (BBA)		4 000 F	609,80 €
. PKA		1 500 F	228,67 €
. AS PTT «Football»		3 000 F	457,35 €
. Formation des animateurs de Football dans les quartiers		4 500 F	686,02 €
		-----	-----
TOTAL		66 000 F	10 061,64 €

### 31 - Subventions du Secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

\* 554 F (84,46 €) au Collège Diderot pour le déplacement de 11 élèves à Fribourg (Allemagne) du 12 au 19 juin 2001 (échange scolaire) (subvention à verser à l'agent comptable du Lycée Victor Hugo, gestionnaire de l'opération).

\* 857 F (130,65 €) au Collège Notre Dame pour le déplacement de 17 élèves à Fribourg (Allemagne) du 7 au 12 mai 2001 (échange scolaire).

### 32 - Subventions aux associations de quartiers et diverses - Deuxième répartition pour 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

	<i>Reçu en 2000</i>	<i>Déjà versé 2001</i>	<i>Complément proposé</i>
<b>Associations et Comités de Quartier</b>			
APIM (Promotion de l'Information à Montrapon)	20 000 F (3 048,98 €)	15 000 F (2 286,74 €)	5 000 F (762,25 €)
La Combe Saragosse	7 000 F (1 064,14 €)	6 000 F (914,69 €)	1 000 F (152,45 €)
Loisirs et Culture de Saint-Claude	-	-	1 000 F (152,45 €)
Palente-Village	-	1 000 F (152,45 €)	1 000 F (152,45 €)
La Passerelle de Planoise	25 000 F (3 811,23 €)	20 000 F (3 048,98 €)	5 000 F (762,25 €)
Comité de Quartier de Bregille	90 000 F (13 720,41 €)	40 000 F (6 097,96 €)	20 000 F (3 048,98 €)
Comité de Quartier des Chaprais	5 000 F (762,25 €)	5 000 F (762,25 €)	2 000 F (304,90 €)
Comité de Quartier de Saint-Claude	100 000 F (15 244,90 €)	70 000 F (10 671,43 €)	30 000 F (4 573,47 €)
Tambour Battant	8 000 F (1 219,59 €)	8 000 F (1 219,59 €)	4 500 F (686,02 €)
<b>Nature - Environnement - Loisirs</b>			
ABC Echecs	30 000 F (4 573,47 €)	-	10 000 F (1 524,49 €)
Association des Usagers de la Bicyclette	-	-	2 000 F (304,90 €)
Groupe Spéléo du Doubs	8 000 F (1 219,59 €)	6 000 F (914,69 €)	2 000 F (304,90 €)
SHAG (Société Hétéromorphes des Amateurs de Gouffres)	5 000 F (762,25 €)	4 000 F (609,80 €)	1 000 F (152,45 €)
La Tour Prends Garde !	20 000 F (3 048,98 €)	15 000 F (2 286,74 €)	5 000 F (762,25 €)
Société Numismatique	-	-	2 000 F (304,90 €)
<b>Anciens Combattants</b>			
ADIRP (Déportés, Internés, Résistants et Patriotes)	3 000 F (457,35 €)	-	3 000 F (457,35 €)
Anciens Combattants de la SNCF	-	-	1 000 F (152,45 €)

	Reçu en 2000	Déjà versé 2001	Complément proposé
<b>Divers</b>			
RECIDEV (REseau-CItoyenneté-DEVeloppement)	12 000 F (1 829,39 €)	10 000 F (1 524,44 €)	2 000 F (304,90 €)

### 33 - Subventions aux associations à caractère social - Première répartition pour 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2000	Demande 2001	Attribution 2001	
			F	€
ADAPASE (Association d'Entraide entre les Pupilles de l'Etat)	6 000	7 000	6 000	914,69
ADDSEA Double Ecluse	75 000	75 000	75 000	11 433,68
ADDSEA Médiation Familiale	20 000	60 000	20 000	3 048,98
AFB (Association des Familles de Besançon)	18 000	18 000	18 000	2 744,08
AFCAR (Association Franc-Comtoise d'Assistance aux Réfugiés)	3 000	3 000	3 000	457,35
AFTC (Association des Familles de Traumatisés Crâniens)	2 000	5 000	2 000	304,9
AGIR abcd (Aide à la création d'entreprises et soutien scolaire)	15 000	20 000	15 000	2 286,74
ALEPH (Accès au Logement et Participation des Habitants)	40 000	150 000	40 000	6 097,96
Amis de Bellevaux	5 500	5 500	5 500	838,47
Antenne Petite Enfance	10 000 subv. exc.	12 000	8 000	1 219,59
APF (Association des Paralysés de France)	-	25 000	10 000	1 524,49
ARIS (Insertion sociale et professionnelle des handicapés)	40 000	50 000	40 000	6 097,96
ASCH (Association Socio-Culturelle pour Handicapés)	7 000	10 000	7 000	1 067,14
Association Comtoise des Sourds	2 000	3 000	2 000	304,9
Association COSMA (langue des signes)	-	40 000	10 000	1 524,49
Association Départementale des Conjointes Survivants	4 500	6 000	4 500	686,02
Association des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles du Doubs	3 000	3 500	3 000	457,35
Association Française des Chiens-Guides pour Jeunes Handicapés Visuels	5 000	10 000	5 000	762,25
Buanderie - Comité de Quartier de Rosemont Saint-Ferjeux	25 000	30 000	25 000	3 811,23
CDAFAL (Comité Départemental des Associations Familiales Laïques)	-	8 000	7 000	1 067,14
CIDF (Centre d'Information des Droits des Femmes)	60 000	100 000	60 000	9 146,94
CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie)	20 000	23 000	20 000	3 048,98

Associations	Subvention 2000	Demande 2001	Attribution 2001	
			F	€
Enfants de Syrinx	6 000	10 000	6 000	914,69
Entre-Temps	30 000 subv. exc.	60 000	30 000	4 573,47
Eté comme Hiver - Boutique Accueil de Jour	130 000	150 000	130 000	19 818,37
FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)	3 000	3 500	3 000	457,35
Foyer de la Cassotte	88 000	100 000	88 000	13 415,51
GENEPI (Soutien scolaire d'étudiants à des détenus)	2 000	2 000	2 000	304,9
Grigri l'Antigris	7 000	10 000	7 000	1 067,14
Invités au Festin	25 000	50 000	25 000	3 811,23
Miel d'Acacias	15 000	15 000	15 000	2 286,74
Mouvement du Nid	8 000	13 000	8 000	1 219,59
ORPAB (Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon)	123 000	150 000	123 000	18 751,23
Page Argentée - Club 3e Age Clairs-Soleils	-	5 000	2 500	381,12
Palmeraie	20 000	20 000	20 000	3 048,98
Porte Ouverte	25 000	25 000	25 000	3 811,23
Quatre Saisons (Aides Humanitaires et Alimentaires)	6 000	14 000	6 000	914,69
Roue de Secours	30 000	60 000	30 000	4 573,47
Secours Populaire Français	24 000	42 000 dont 30 000 précarité 8 000 vacances 4 000 fonctionnt	24 000 dont 16 000 précarité 7 000 vacances 1 000 fonctionnt	3 658,78 2 439,18 1 067,15 152,45
Service d'Entraide Frédéric Ozanam	3 000	3 000	3 000	457,35
Solidarité Femmes	10 000	10 000	10 000	1 524,49
SOS Amitié	-	20 000	18 000	2 744,08
UFCS (Union Féminine Civique et Sociale)	15 000	15 000	15 000	2 286,74
UNAFAM (Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Mentaux)	7 000	10 000	7 000	1 067,14

### 34 - Subventions aux associations médico-sociales - Première répartition pour 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 2000 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2001	Sommes proposées pour 2001
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité 27, rue de la République	15 000 F	20 000 F	18 000 F 2 744,08 €
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme 2, rue Morand	39 250 F	18 000 F	18 000 F 2 744,08 €
A.I.D.E.S. Franche-Comté 15, rue du Petit Battant	14 000 F	non précisé	10 000 F 1 524,49 €
Association des dons d'organes 25720 Pugey	4 000 F	6 000 F	4 000 F 609,80 €
Association des parents d'enfants déficients auditifs 12, rue de la Famille	4 000 F	5 000 F	4 000 F 609,80 €
Association des Donneurs de Voix 4, rue des Fontenottes	3 000 F	3 000 F	3 000 F 457,35 €
La Croix d'Or 12 A, rue de Chaillot	4 000 F	10 000 F	4 000 F 609,80 €
Association des Insuffisants Rénaux Comtois 15, rue Chopin	1 500 F	3 000 F	2 000 F 304,90 €
Association Valentin Haüy 4, rue des Fontenottes	2 500 F	5 000 F	2 500 F 381,12 €
Association JALMALV (Jusqu'A La Mort, Accompagner la Vie) 3, rue Beauregard	2 500 F	4 500 F	2 500 F 381,12 €
Médecins du Monde 7, rue du Languedoc	4 000 F	4 000 F	4 000 F 609,80 €
Association des Mutilés de la Voix 42, rue Donzelot	néant	5 000 F	2 000 F 304,90 €
<b>Total de la première attribution</b>			<b>74 000 F</b> <b>11 281,23 €</b>

### 35 - Subventions à des associations de protection de la nature et de l'environnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Franche-Comté Nature Environnement	7 500 F	(1 143,37 €)
- Doubs Nature Environnement	7 500 F	(1 143,37 €)

**36 - Subvention dans le cadre de l'opération «Besançon nettoie ses façades» -**  
Convention avec le Rectorat

A l'unanimité, dix Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer dans ce cadre une subvention de 256 000 F (39 026,95 €) représentant 20 % des travaux de ravalement (1,28 MF) et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

**37 - Secteur Action Culturelle/Ville d'Art et d'Histoire - Encaissement et**  
réaffectation d'une subvention du Ministère de la Culture

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis de principe favorable aux axes de travail suivants :

- définition et organisation de visites guidées de la ville
- édition de documents d'information sur le patrimoine
- gestion d'un atelier éducatif
- participation à diverses manifestations
- activités dans le cadre du contrat de ville pendant les vacances

et a décidé de solliciter une aide financière de 90 000 F (13 720,41 €) du Ministère de la Culture pour ces activités (hors Contrat de Ville).

**38 - Droits de reproduction non commerciaux du film «Les paysans de Flagey**  
**revenant de la foire» - Acquisition par le Département du Doubs -**  
Encaissement et réaffectation de la recette

Adopté à l'unanimité (recette : 50 000 F (7 622,45 €)).

**39 - Restauration d'oeuvres d'art du Musée du Temps - Demande de subvention à**  
l'Etat

Adopté à l'unanimité.

Montant total des restaurations pour 2001 : 701 936,48 F TTC  
(107 009,53 €).

Subvention attendue : 351 000 F (53 509,61 €).

#### 40 - Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation 2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la programmation 2001 des actions qui seront proposées au Département dans le cadre de ce contrat :

	Estimation du montant total de l'opération	Prévisionnel 2001	Subvention sollicitée au Département
<b>Axe I : favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques</b>			
- Friches industrielles - Participation aux acquisitions et démolitions (Prés de Vaux et Casamène)		2,9 MF HT 442 102 €	1 MF 152 449 €
- Pôle santé «Les Hauts du Chazal» : participation de la Ville au bilan de l'opération (volet économique)	28,4 MF HT 4 329 552 €		2 MF 304 898 €
<b>Axe II : contribuer au développement des déplacements intermodaux</b>			
- PDU/Radiale Ouest : travaux de desserte des établissements militaires du Polygone (Tr. 1)	2,5 MF HT 381 122 €	1,7 MF HT 259 163 €	1 MF 152 449 €
<b>Axe III : développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, loisirs, culture et tourisme</b>			
- Stade Léo Lagrange - Mise aux normes et restructuration (1) Tranche 2000 : 23,2 MF HT		(1)	3 MF 457 347 €
<b>Axe IV : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération</b>			
- Revitalisation du centre-ville - Opération Marché/Beaux-Arts		27,7 MF HT 4 222 837 €	6 MF 914 694 €
- Politique de la Ville - Renouvellement urbain - Espaces extérieurs Ile de France		2,1 MF HT 320 142 €	1 MF 152 449 €
<b>Axe V : l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche</b>			
- UFR Médecine - 1ère tranche		5 MF HT 762 245 €	2,5 MF 381 122 €
<b>TOTAL</b>			<b>16,5 MF</b> 2 515 408 €

### Contrats - Conventions

#### 41 - Contrat de Ville 2001 - Deuxième programmation - Adoption du programme - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé cette deuxième programmation qui concerne les volets Economie-Emploi, renouvellement urbain - habitat et vie sociale des quartiers pour un montant d'environ 80 KF (12,2 K€) pour la Ville et 90 KF (13,72 K€) pour l'Etat

- décidé de solliciter les participations des partenaires
- autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

**42 - Contrat de Ville 2001 - Volet Emploi - Deuxième programmation - Attribution de subventions**

A l'unanimité (quatre Conseillers s'étant abstenus), le Conseil Municipal a décidé de financer les actions suivantes :

- création d'activités à Clairs-Soleils (48 000 F soit 7 317,56 €)
- réseau de parrainage (45 000 F soit 6 860,21 €)

et de solliciter l'Etat pour la première action à hauteur de 24 000 F (3 658,78 €).

**43 - Contrat de Ville 2001 - Volet Culturel - Convention avec l'Etat**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de concrétiser les relations avec l'Etat (DRAC de Franche-Comté) au moyen d'une convention-cadre précisant le rôle de la culture dans la stratégie du Contrat de Ville, les objectifs ainsi que les modalités de travail et d'examen des projets.

Il a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Financement : 300 000 F (45 734,71 €) pour chacun des deux partenaires.

**44 - Contrat de Ville 2001 - Contrat Educatif Local - Volet Enseignement - Versement de subventions - Deuxième répartition**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer dans ce cadre les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Action	Montant	
		F	€
Association Sportive et Culturelle - Ecole élémentaire Charles Fourier 2	Aménagement du temps de midi	10 000	1 524,49
Coopérative Ecole élémentaire Jules Ferry	Activités Artistiques	20 000	3 048,98
Coopérative Ecole élémentaire Champagne	Le jeu de société en milieu scolaire	2 500	381,12
Association Sportive et Culturelle de l'école Jean Macé	Théâtre et citoyenneté	15 000	2 286,74
<b>Total</b>		<b>47 500</b>	<b>7 241,33</b>

**45 - Contrat de Ville 2001 - Volet Communication - Encaissement et réaffectation de participations**

Adopté à l'unanimité.

Montant des subventions :

- Etat : 14 000 F (2 134,29 €)

- Caisse d'Allocations Familiales : 14 000 F (2 134,29 €).

**46 - Secteur de la Politique de la Ville - Attribution de subventions - Deuxième répartition pour 2001**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

***Prévention-Sécurité***

*a) Subventions dans le cadre du Contrat de Ville*

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions	
			F	€
AAVI	Fonctionnement du siège Réseau de victimologie Permanences de quartier Bureau de Police	Tous quartiers	75 536	11 515,39
ADDSEA	Emploi jeune Administrateurs Ad-Hoc	Tous quartiers	18 000	2 744,08
SOLEA	Centre de soin toxicomanie	Tous quartiers	100 000	15 244,90
2 AD	Développement de la lecture à la maison d'arrêt	Tous quartiers	29 700	4 527,74
2AD	Ateliers théâtre à la Maison d'arrêt	Tous quartiers	11 600	1 768,41
Croq'Livres	Prévention de la violence à l'adolescence	Tous quartiers	10 000	1 524,49
REP/Ecole Ile de France	Prévention des conduites à risques à l'entrée au collège	Planoise	5 000	762,25
SOLEA	Atelier théâtre au centre de soins	Tous quartiers	10 000	1 524,49
<b>TOTAL SUBVENTIONS CONTRAT DE VILLE</b>			<b>259 836</b>	<b>39 611,74</b>

*b) Subventions hors Contrat de Ville*

Associations	Actions	Montant subventions	
		F	€
Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales «Roger Ikor» (CCMM)	Lutte contre les sectes	6 000	914,69
<b>Total subventions hors Contrat de Ville</b>		<b>6 000</b>	<b>914,69</b>

***Aide aux associations et initiatives locales***

*a) Contrat de Ville*

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions	
			F	€
Association Ici et Ailleurs	Ateliers culturels	La Grette	10 000	1 524,49
OR'ANGE	Espaces inter-générationnels	Clairs-Soleils	75 000	11 433,68
Sport Détente Loisirs	Activités conviviales	Fontaine-Ecu	6 000	914,69
La Palmeraie	Activités familiales	La Grette	35 000	5 335,72

*b) Hors Contrat de Ville*

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions	
			F	€
Association ANB	Spectacle natation (Festival de Montrapon)	Montrapon	5 000	762,25

***Action Educative (Contrat de Ville)***

*a) Top Vacances Eté*

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions	
			F	€
SNB	Activités été	Tous quartiers	5 600	853,71

*b) Top Vacances Hors été*

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions	
			F	€
Profession Sport	CLSH Sportif	Planoise	14 000	2 134,29
ASOP	Activités été	Palente/Orchamps	1 850	282,03

*c) Action éducative citoyenne*

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions	
			F	€
RECIDEV	Education au développement	Tous quartiers	6 000	914,69

*d) Accompagnement scolaire*

Associations	Actions	Quartiers	Montant subventions	
			F	€
Pupilles de l'Enseignement Public	Formation et centres de ressources	Tous quartiers	16 000	2 439,18
Association PARI	Accompagnement scolaire (hors valorisation des locaux de 20 000 F)	Planoise	30 000	4 573,47
Tambour Battant	Accompagnement scolaire (hors valorisation des locaux de 20 000 F)	Battant	7 000	1 067,14

***Aide au Sport***

Montant : 66 000 F (10 061,64 €).

**47 - Animation des quartiers** - Programmation 2001 - Avenants annuels avec les associations FJT «Les Oiseaux», ASEP, CRIJ, MJC de Palente et Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux - Prorogation de la convention avec le Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux

Adopté à l'unanimité.

**48 - Prévention spécialisée** - Prolongation de la convention avec l'Association Départementale de Défense et de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) - Avenant

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à renouveler cette convention par voie d'avenant pour une durée d'un an reconductible deux fois.

**49 - Contrat Temps Libres** - Partenariat entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce partenariat qui comprendra 3 types de mesures :

- la création d'activités nouvelles dans des quartiers actuellement dépourvus ou pour des tranches d'âge peu attirées par l'offre existante, le développement d'activités existantes,
- la reprise et le développement d'activités existantes mais retravaillées de telle sorte que les principes généraux édictés dans le programme soient respectés,
- l'optimisation, la coordination des actions existantes et des différents dispositifs de financement de l'offre de loisirs sur la ville.

et portera sur 4 thèmes :

- les loisirs de proximité pour les 6-12 ans
- les actions en direction du public adolescent 12-16 ans
- la coordination des dispositifs et l'expression des parents
- la communication et la logistique.

Dépense supplémentaire à l'issue des 3 ans de contractualisation : 1,575 MF (240 107,20 €) dont 500 KF (76 224,51 €) en provenance de l'action Top Vacances.

**50 - Intégration sociale des enfants de familles en difficulté - Soutien à la parentalité et accompagnement de l'éveil de l'enfant - Convention de partenariat**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur cette proposition et a autorisé M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale et le Département du Doubs, cette convention d'un an renouvelable par tacite reconduction précisant les modalités pratiques et de suivi de ces enfants.

**51 - Théâtre Municipal - Délégation de gestion - Prorogation du contrat**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de proroger d'un an ce contrat afin d'assurer les conditions d'une meilleure concurrence dans la procédure et une bonne qualité du service public.

**52 - Développement culturel - Convention avec l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Franche-Comté**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cette convention conclue pour un an (renouvelable par tacite reconduction) et relative à la coordination des manifestations et actions initiées par l'IUFM et la Ville qui seront présentées à l'espace culturel «Le Gymnase» au Fort Griffon.

**53 - Braderie d'été du centre-ville - Convention d'occupation du domaine public**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'Union des Commerçants la convention d'occupation du domaine public pour l'organisation de la braderie d'été les 6 et 7 juillet 2001 au centre-ville.

Redevance forfaitaire : 65 000 F (9 909,19 €).

**54 - Capture d'animaux errants - Renouvellement de la convention pour l'année 2001**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de confier à un prestataire les missions de :

- Capture des animaux errants
- Ramassage des cadavres d'animaux
- Capture des animaux dangereux

en dehors des jours et heures d'intervention du Service Police Municipale et a autorisé M. le Maire à signer avec M. Georges MENETRIER, prestataire retenu, la convention correspondante.

Coût des prestations pour 2001 : 42 000 F TTC (6 402,86 €).

**55 - Bibliothèques municipales - Mise à disposition de l'Université de Franche-Comté du fonds Jean Vilar - Convention**

Adopté à l'unanimité.

Durée de la convention : 5 ans

M. ROIGNOT n'a pas pris part au vote.

**56 - Numéro unique départemental d'enregistrement de la demande de logement social - Participation de la Ville en qualité de lieu d'enregistrement - Convention avec les bailleurs sociaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé l'adhésion de la Ville de Besançon au dispositif en qualité de lieu d'enregistrement de la demande de logement social,

- autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec les bailleurs sociaux du Doubs.

#### **57 - Cession d'eau en gros aux communes et syndicat - Avenant aux conventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer dans ce cadre une formule de révision permettant la facturation de l'eau avec les valeurs des indices de janvier 2001 et a autorisé M. le Maire à signer les avenants à intervenir avec les communes d'Avanne-Aveney, Busy, Rancenay, Chenecey-Buillon, Chalezeule et avec le Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule.

#### **58 - 15ème anniversaire de jumelage entre Besançon et Kuopio - Organisation matérielle et financière - Convention avec la Compagnie de danse MINIMI**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé :

- la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas des membres de la troupe MINIMI,

- le versement à cette compagnie d'une subvention de 20 000 F (3 048,98 €)

- la signature par M. le Maire du contrat à intervenir.

#### **59 - Immeuble communal 8, chemin des Prés de Vaux - Bail précaire au profit de DELSEY SA**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de consentir à la Société DELSEY un bail précaire dans les conditions suivantes :

- location précaire du 19 avril 2001 au 30 juin 2001 reconductible éventuellement de mois en mois,

- loyer annuel de 453 547 F HT pour une superficie de 2 485 m, soit 90 709,40 F HT pour la période du 19 avril 2001 au 30 juin 2001.

### ***Patrimoine communal - Travaux - Marchés***

#### **60 - Palais des Sports - Restructuration et extension - Adoption du dossier de consultation des entreprises et du coût d'objectif - Autorisation de signer les marchés - Demande de subventions**

A la majorité, 34 Conseillers ayant voté pour et 21 Conseillers contre, le Conseil Municipal a :

- approuvé le nouveau dossier de consultation des entreprises et son nouveau coût d'objectif

- approuvé le calendrier des travaux dont le plan de financement s'établit comme suit :

- Etat (Fonds National pour le Développement Sportif - FNDS - Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire - FNADT)	11 500 KF	~1 753 K€
- Département du Doubs	15 000 KF	~2 287 K€
- Région de Franche-Comté	10 000 KF	~1 524 K€
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	(en attente)	
- Ville		
BP 2001	10 000 KF	~1 524 K€
BP 2002 à 2004 (prévision)	20 000 KF	~3 049 K€
	30 000 KF	~4 573 K€
	<u>23 500 KF</u>	~3 583 K€
TOTAL TTC	120 000 KF	~18 294 K€

- autorisé M. le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer toutes pièces relatives à ces travaux

- décidé de solliciter les participations des différents partenaires.

Avant qu'il soit procédé au vote par scrutin nominal sur demande d'un quart au moins des conseillers, une suspension de séance a été accordée par M. le Maire suite à une demande de M. BONNET au nom de l'Opposition.

Le résultat du vote a été le suivant :

Joëlle SCHIRRER : pour

Jean-Claude ROY : pour

Vincent FUSTER : pour

Lucille LAMY : pour

Rosine CHAVIN-SIMONOT : pour

Jean-Louis FOUSSERET : pour

Danièle TETU (procuration à M. Jean-Claude ROY) : pour

Jacques MARIOT : pour

Martine BULTOT : pour

Jean-Claude CHEVAILLER : pour

Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : pour  
Françoise FELLMANN : pour  
Michel ROIGNOT : pour  
Marie-Marguerite DUFAY : pour  
Nicole DAHAN : pour  
Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (procuration à Jean-Louis  
FOUSSERET) : pour  
Jean-Jacques DEMONET : pour  
Jacqueline PANIER : pour  
Françoise PRESSE : contre  
Danièle POISSENOT : pour  
Corinne TISSIER : contre  
Michel LOYAT : pour  
Patrick BONTEMPS : pour  
Benoît CYPRIANI : contre  
Yves-Michel DAHOUI : pour  
Patrick BOURQUE : contre  
Béatrice FALCINELLA : pour  
Denis BAUD : pour  
Jean-Loup COLY : pour  
Catherine BALLOT : contre  
Bruno MEDJALDI : pour  
Eric ALAUZET : contre  
Bruno LEGEARD : contre  
Christophe LIME : pour  
Annie MENETRIER : pour  
Frédérique MOZER : contre  
Franck MONNEUR : pour  
Annaïck CHAUVET : contre  
Emmanuel DUMONT : pour  
Abdel GHEZALI : pour  
Karine GEIGER : pour  
Sébastien MAIRE : contre  
Safia N'MINEJ : pour

Marcel POCHARD : contre  
 Jean ROSSELOT (procuration à Françoise BRANGET) : contre  
 Martine ROPERS (procuration à Catherine PUGET) : contre  
 Claire CASENOVE : contre  
 Catherine PUGET : contre  
 Bernard LAMBERT : contre  
 Catherine COMTE-DELEUZE : contre  
 Nicole WEINMAN : pour  
 Françoise BRANGET : contre  
 Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : contre  
 Pascal BONNET : contre  
 Alexandre CHIRIER : contre

**61 - Palais Granvelle / Musée du Temps - Première tranche de travaux -  
 Ajustement du plan de financement - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau plan de financement de cette opération et autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière des partenaires.

**En Francs**

<b>I - PLAN DE FINANCEMENT (Part Bâtiment Monument Historique)</b>							
	1997	1998	1999	2000	Totaux	2001	Totaux
	7 000 000	9 000 000	8 400 000	11 200 000	<b>35 600 000</b>	<b>9 400 000</b>	<b>45 000 000</b>
	TTC	TTC	TTC	TTC	<b>TTC</b>	<b>TTC</b>	<b>TTC</b>
	1ère Tr. financière	2ème Tr. financière	3ème Tr. financière	4ème Tr. financière	<b>29 519 071</b> <b>HT</b>	<b>7 980 929</b> <b>HT</b>	<b>37 500 000</b> <b>HT</b>
FEDER (1)	999 500	1 285 000	1 199 400	525 450	4 009 350	820 650	4 830 000
ETAT	1 915 400	2 462 700	2 300 000	0	6 678 100	1 710 000	8 388 100
DEPARTEMENT	1 451 000	834 900	2 500 000	0	4 785 900	855 000	5 640 900
VILLE							
Montant HT					<b>14 045 721</b>	4 595 279	18 641 000
TVA					<b>6 080 929</b>	1 419 071	<b>7 500 000</b>
<b>MONTANT TOTAL Chapitre Bâtiment TTC</b>					<b>35 600 000</b>		<b>45 000 000</b>

## En Euros

<b>I - PLAN DE FINANCEMENT (Part Bâtiment Monument Historique)</b>							
	1997	1998	1999	2000	Totaux	2001	Totaux
	1 067 143	1 372 041	1 280 571	1 707 429	<b>5 427 184</b>	<b>1 433 021</b>	<b>6 860 205</b>
	TTC	TTC	TTC	TTC	<b>TTC</b>	<b>TTC</b>	<b>TTC</b>
	1ère Tr. financière	2ème Tr. financière	3ème Tr. financière	4ème Tr. financière	<b>4 500 153</b>	<b>1 216 685</b>	<b>5 716 838</b>
					<b>HT</b>	<b>HT</b>	<b>HT</b>
FEDER (1)	152 373	195 897	182 847	80 104	611 221	125 107	736 328
ETAT	292 001	375 436	350 633	0	1 018 070	260 688	1 278 758
DEPARTEMENT	221 203	127 280	381 122	0	729 605	130 344	859 949
VILLE							
Montant HT					<b>2 141 256</b>	700 545	2 841 801
TVA					<b>927 032</b>	216 336	<b>1 143 368</b>
<b>MONTANT TOTAL Chapitre Bâtiment TTC</b>					<b>5 427 185</b>		<b>6 860 205</b>

## En Francs

<b>II - PLAN DE FINANCEMENT (Part Aménagements muséographiques)</b>					
	1999	2000	TOTAUX	2001	TOTAUX
Montant total TTC : 26 975 000 F	10 000 000	12 800 000	22 800 000	4 175 000	26 975 000
Montant total HT : 22 500 000 F	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
			19 063 545	3 436 455	22 500 000
			HT	HT	HT
FEDER (1)	1 050 000	474 550	1 524 550	75 450	1 600 000
ETAT (plan Etat - Région) - Calcul sur la base de 40 % d'un montant subventionnable de 16 250 000 F HT	0	6 500 000	6 500 000	1 500 000	8 000 000
REGION DE FRANCHE-COMTE (Plan Etat - Région)	0	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000
VILLE					
Montant HT			5 038 995	1 861 005	6 900 000
TVA			<b>3 736 455</b>	738 545	<b>4 475 000</b>
<b>MONTANT TOTAL Chapitre Muséographie TTC</b>			<b>22 800 000</b>		<b>26 975 000</b>

## En Euros

II - PLAN DE FINANCEMENT (Part Aménagements muséographiques)					
	1999	2000	TOTAUX	2001	TOTAUX
Montant total TTC : 4 112 312 €	1 524 490	1 951 347	3 475 837	636 474	4 112 311
Montant total HT : 3 430 103 €	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
			2 906 218	523 884	3 438 387
			HT	HT	HT
FEDER (1)	160 071	72 345	232 416	11 502	243 918
ETAT (plan Etat - Région) - Calcul sur la base de 40 % d'un montant subventionnable de 16 250 000 F HT	0	990 919	990 919	228 673	1 219 592
REGION DE FRANCHE-COMTE (Plan Etat - Région)	0	914 694	914 694	0	914 694
VILLE					
Montant HT			768 190	283 708	1 051 898
TVA			<b>569 619</b>	112 590	<b>682 209</b>
<b>MONTANT TOTAL Chapitre Muséographie TTC</b>			<b>3 475 837</b>		<b>4 112 311</b>

(1) Montant maximum du FEDER arrêté à 6 208 550 F (4 009 350 F Bâtiment + 2 199 200 F Muséographie)

### 62 - Groupe scolaire primaire Bourgogne - Travaux de mise en sécurité - Adoption du programme de travaux - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme et le calendrier de ces travaux et a décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat et des autres collectivités territoriales.

Montant estimatif de l'opération :

- Honoraires BET :	180 000 F TTC	(27 440,82 € TTC)
- Honoraires Contrôle Technique :	31 000 F TTC	(4 725,92 € TTC)
- Montant des travaux :	1 639 000 F TTC	(249 863,94 € TTC)
<b>Total :</b>	<b>1 850 000 F TTC</b>	<b>(282 030,68 € TTC)</b>

### 63 - Ecole Régionale des Beaux-Arts - Travaux de mise en sécurité - Adoption du programme - Lancement des travaux - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet et le calendrier de ces travaux et a décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat et des autres collectivités territoriales.

Montant estimatif de l'opération :

A/ Etudes (bureau d'études techniques, contrôleur technique, etc.)	500 000 F TTC (76 224,51 €)
B/ Travaux	3 500 000 F TTC (533 571,56 €)
<b>TOTAL :</b>	<b>4 000 000 F TTC (609 796,07 €)</b>

**64 - Locaux syndicaux rue Battant et rue Champrond - Travaux de mise en sécurité - Adoption du programme - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme et le calendrier des travaux et a décidé de solliciter les aides financières des autres collectivités territoriales.

Montant estimatif de l'opération :

- Honoraires BET :	190 000 F TTC (28 965,31 € TTC)
- Honoraires Contrôle Technique :	18 000 F TTC (2 744,08 € TTC)
- Montant des travaux :	1 292 000 F TTC (196 964,13 € TTC)
<b>TOTAL :</b>	<b>1 500 000 F TTC (228 673,52 € TTC)</b>

**65 - Gymnase Denfert Rochereau - Travaux de mise en sécurité et d'embellissement - Modification du projet - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le projet et la calendrier des travaux et a décidé de solliciter l'aide financière des partenaires potentiels :

- tranche ferme : le gymnase	1 500 000 F TTC (228 673,53 €)
- tranche conditionnelle : les annexes	400 000 F TTC (60 979,61 €)
<b>Total :</b>	<b>1 900 000 F TTC (289 653,13 €)</b>

**66 - Edifices classés, propriétés de la Ville de Besançon - Travaux d'entretien pour 2001 - Adoption du programme - Demande de subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce programme qui concernera le Palais Granvelle, la Citadelle de Vauban et les fortifications de la Boucle pour un montant de 250 000 F réparti comme suit :

▪ Part de l'Etat	100 000 F (15 244,90 €)
------------------	-------------------------

- Part du propriétaire, Ville de Besançon 150 000 F (22 867,35 €)  
(comprenant l'avance de la TVA par la Ville)

**soit un montant d'engagement égal à 250 000 F (38 112,25 €)**

**67 - Groupe scolaire Tristan Bernard - Adoption de l'avant-projet des travaux -  
Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet et le calendrier des travaux qui seront réalisés par tranches :

- tranche ferme : ravalement des façades côté rue Tristan Bernard évalué à 150 000 F TTC (22 867,35 €)

- tranche conditionnelle : ravalement de la façade côté cour et pignon évalué à 450 000 F TTC (68 602,06 €).

**68 - Centre Associatif Pierre Mendès France - Remplacement des menuiseries  
extérieures - Adoption de l'avant-projet - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet et le calendrier des travaux qui seront réalisés en plusieurs tranches :

- tranche ferme : le rez-de-chaussée (180 000 F TTC soit 27 440,82 €)

- 1ère tranche conditionnelle : le 1er étage (240 000 F TTC soit 36 587,76 €)

- 2ème tranche conditionnelle : le sous-sol (80 000 F TTC soit 12 195,92 €).

**69 - Espaces verts et rénovation des aires de jeux - Travaux pour 2001 - Demande  
de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter pour ces travaux l'aide financière de l'Etat et du Département du Doubs.

**70 - Passage à l'euro des horodateurs et des matériels de péage des parcs de  
stationnement - Autorisation de signature du marché**

A la majorité, un Conseiller ayant voté contre, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer ce marché pour un montant estimé à 131 000 € TTC (environ 860 000 F).

**71 - Tri des matériaux recyclables** (papiers, cartons et plastiques) -  
Renouvellement de l'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

Coûts estimatifs selon la durée :

Périodes		Poids estimés (tonnes)		Coûts estimés	
		Minima	Maxima	Minima	Maxima
14 mois	du 1er novembre 2001 au 31 décembre 2002	2 000	4 000	1 700 000 F 259 163,32 €	3 400 000 F 518 326,65 €
26 mois	du 1er novembre 2001 au 31 décembre 2003	4 000	9 000	3 400 000 F 518 326,65 €	7 650 000 F 1 166 234,98 €

### ***Affaires Foncières***

**72 - Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine** - Avis du Conseil Municipal  
sur l'ensemble du projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet qui permet  
notamment :

- l'appréhension de la dimension Capitale Régionale par l'ensemble des élus  
et communes de l'Agglomération,

- l'appréhension de thématiques délicates et difficiles à partager, telles  
habitat social - zones d'activités et commerces... tant sur le territoire de la Ville  
Centre que sur les autres communes,

- de favoriser l'émergence et la concrétisation de l'Agglomération  
notamment en dessinant son territoire,

- de justifier la création de l'Agence d'Urbanisme.

M. CHIRIER n'a pas pris part au vote.

**73 - ZAC Val des Grands Bas** - Enquête parcellaire

A l'unanimité, dix Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a  
décidé :

- d'engager la procédure d'enquête parcellaire

- de solliciter M. le Préfet du Doubs pour organiser l'enquête parcellaire en vue de déclarer cessibles les biens nécessaires à l'opération.

#### **74 - Aménagement du carrefour de Palente - Modalités de concertation préalable**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de concertation préalable à l'aménagement de ce carrefour dont les objectifs sont :

- de faciliter les échanges entre les différentes directions,
- d'améliorer la sécurité routière des usagers,
- d'améliorer l'accès à la commune de Thise et la desserte des zones commerciales et industrielles de Thise et Chalezeule.

#### **75 - Opération Pasteur - Approbation du protocole d'accord - Information sur le montage et le pré-bilan financier**

Le pré-bilan concession s'établit comme suit :

#### **PRE-BILAN CONCESSION EN KF HT et K€ HT**

<b>DEPENSES (KF HT)</b>	<b>Pré-bilan Mars 2001 (Résultat de la négociation, base protocole)</b>	
	<b>KF / HT</b>	<b>K€ / HT</b>
<b>ACQUISITIONS</b>	<b>86 600</b>	<b>13 202,08</b>
. Monoprix	0	0
<b>ETUDES</b>	<b>14 900</b>	<b>2 271,49</b>
<b>TRAVAUX</b>	<b>43 600</b>	<b>6 646,78</b>
Travaux SEDD	34 000	5 183,27
Honoraires, imprévus, assurances, actualisation	9 600	1 463,51
<b>FRAIS ANNEXES</b>	<b>400</b>	<b>60,98</b>
<b>FRAIS FINANCIERS</b>	<b>20 600</b>	<b>3 140,45</b>
<b>REMUNERATION SOCIETE</b>	<b>13 400</b>	<b>2 042,82</b>
dont conduite d'opération	3 300	503,08
<b>PROVISIONS POUR IMPREVUS</b>	<b>3 000</b>	<b>457,35</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>182 500</b>	<b>27 821,95</b>

RECETTES (KF HT)	Pré-bilan Mars 2001	
	KF / HT	K€ / HT
<b>Cession des logements au-dessus de Monoprix</b>	<b>14 300</b>	2 180,02
<b>OPERATEUR</b>	<b>64 200</b>	9 787,23
Charge foncière	43 900	6 692,51
Versement droit d'entrée lié au local Cêtre	6 300	960,43
Participations aux places publiques	13 000	1 981,84
Participations aux espaces publics	1 000	152,45
<b>VILLE</b>	<b>104 000</b>	15 854,7
Participation	104 000	15 854,70
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>182 500</b>	27 821,95

#### BILAN HORS CONCESSION

	KF/HT	K€/HT
<b>Achat du parking public à l'opérateur</b> (hors actualisation) sur la base de 276 places  Achat du parking public (276 places X 125 000 F HT) valeur 3ème trimestre 2000	<b>35 000</b>	5 335,72

#### EFFORT DE LA VILLE

<b>EFFORT DE LA VILLE</b>	<b>139 000 KF HT</b>	<b>21 190,41 K€ HT</b>
---------------------------	----------------------	------------------------

A la majorité, vingt neuf Conseillers ayant voté pour, treize Conseillers ayant voté contre et treize s'étant abstenus, le Conseil Municipal :

- a approuvé les termes du protocole d'accord signé entre la SEDD et EIFFAGE Immobilier le 21 mars 2001,

- a accepté le principe des propositions de EIFFAGE Immobilier relatifs à la cession du parking sous forme de vente en état futur d'achèvement, 276 places au prix de 125 000 F HT la place, (valeur fin 2000) pour 35 MF HT soit environ 42 MF TTC,

- s'est engagé à garantir la SEDD au titre de ses engagements de remboursement pris dans le cadre du protocole.

Sur demande d'un quart au moins des Conseillers, le vote a eu lieu au scrutin nominal et a donné le résultat suivant :

Joëlle SCHIRRER : pour

Jean-Claude ROY : pour

Vincent FUSTER : pour  
Lucille LAMY : pour  
Rosine CHAVIN-SIMONOT : pour  
Jean-Louis FOUSSERET : pour  
Danièle TETU (procuration à M. Jean-Claude ROY) : pour  
Jacques MARIOT : pour  
Martine BULTOT : abstention  
Jean-Claude CHEVAILLER : pour  
Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : abstention  
Françoise FELLMANN : pour  
Michel ROIGNOT : pour  
Marie-Marguerite DUFAY : pour  
Nicole DAHAN : pour  
Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (procuration à Jean-Louis  
FOUSSERET) : pour  
Jean-Jacques DEMONET : pour  
Jacqueline PANIER : pour  
Françoise PRESSE : contre  
Danièle POISSENOT : pour  
Corinne TISSIER : contre  
Michel LOYAT : pour  
Patrick BONTEMPS : pour  
Benoît CYPRIANI : contre  
Yves-Michel DAHOUI : pour  
Patrick BOURQUE : contre  
Béatrice FALCINELLA : pour  
Denis BAUD : pour  
Jean-Loup COLY : pour  
Catherine BALLOT : contre  
Bruno MEDJALDI : pour  
Eric ALAUZET : contre  
Bruno LEGEARD : contre  
Christophe LIME : abstention  
Annie MENETRIER : abstention

Frédérique MOZER : contre  
Franck MONNEUR : pour  
Annaïck CHAUVET : contre  
Emmanuel DUMONT : pour  
Abdel GHEZALI : pour  
Karine GEIGER : pour  
Sébastien MAIRE : contre  
Safia N'MINEJ : pour  
Marcel POCHARD : abstention  
Jean ROSSELOT (procuration à Françoise BRANGET) : abstention  
Martine ROPERS (procuration à Catherine PUGET) : abstention  
Claire CASENOVE : contre  
Catherine PUGET : abstention  
Bernard LAMBERT : contre  
Catherine COMTE-DELEUZE : contre  
Nicole WEINMAN : abstention  
Françoise BRANGET : abstention  
Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : abstention  
Pascal BONNET : abstention  
Alexandre CHIRIER : abstention

## **76 - Instauration de la participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux**

A la majorité, onze Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a décidé :

- l'instauration sur l'ensemble du territoire communal de la participation pour le financement de tout ou partie des voies nouvelles et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions, telle que définie à l'article L332.11.1 du Code de l'Urbanisme,

- que les opérations de construction de logements sociaux visées au II de l'article 1585 C du Code Général des Impôts soient exemptées de cette participation.

**77 - Immeuble 8, rue Charles Nodier - Délégation du droit de préemption urbain au Conseil Général du Doubs**

Adopté à l'unanimité.

**78 - Acquisitions chemin de l'Oeillet à M. TILLET Michel, M. DROZ René, M. DUSSERT Gérard et à l'Indivision ROUSSEL/FILLOD/MANGARD - Servitude publique d'assainissement avec M. BOURDIN Laurent et Mme CUCHE Jocelyne**

Adopté à l'unanimité.

Coût des acquisitions :

- à M. TILLET (88 m<sup>2</sup> + indemnité pour perte de végétaux : 15 468 F (2 358,08 €)

- à M. DROZ (120 m<sup>2</sup>) : 16 200 F (2 469,67 €)

- à M. DUSSERT (89 m<sup>2</sup>) : 12 015 F (1 831,67 €)

- à l'indivision ROUSSEL/FILLOD/MANGARD (5 m<sup>2</sup>) à titre gratuit

Servitude d'assainissement (45 m<sup>2</sup>) : à titre gratuit et indemnité de 1 644 F (250,63 €) pour perte de végétaux).

**79 - Acquisition à M. SIMON Pierre-Yves, chemin de Gissey**

Adopté à l'unanimité.

Coût : 21 220 F (3 234,97 €) pour 2 122 m<sup>2</sup>.

**80 - Acquisition à la Société J.H. INVEST d'une voie comprise dans le secteur d'aménagement des Essarts l'Amour**

Adopté à l'unanimité.

Cession de la Ville à la Société INVEST : 8 a 51 ca

Cession de la Société INVEST à la Ville : 2 620 m<sup>2</sup>

Estimation de chacun des biens : 20 000 F (3 048,98 €).

**81 - Acquisition de la propriété Colette, chemin des Montboucons**

Adopté à l'unanimité.

Coût : 2 400 000 F (365 877,64 €) pour 3,8 ha environ.

## **82 - Aliénation d'une partie de la rue Sellier déclassée à la Société AUGÉ DÉCOUPAGE**

Adopté à l'unanimité (deux Conseillers s'étant abstenus).

- Valeur vénale : 350 000 F (53 357,16 €)

- Investissements réalisés par la Ville : 1 126 000 F (171 657,59 €).

Prix de la cession : 350 000 F compte tenu de l'importance économique de la Société AUGÉ DÉCOUPAGE et pour faciliter son développement dans cette zone industrielle.

### ***Affaires diverses***

## **83 - Journée mondiale 2001 «En ville sans ma voiture» - Participation de la Ville de Besançon - Demande de subventions**

Adopté à l'unanimité.

Coût : environ 100 000 F (15 244,90 €).

## **84 - Syndicat Mixte d'Avanne-Aveney et de Rancenay - Dissolution du Syndicat**

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la dissolution de ce syndicat mixte, le montant de l'actif syndical étant reversé au Département qui conservera la propriété des biens qu'il avait acquis pour le compte du Syndicat Mixte.

## **85 - Voeu sur la condition des femmes afghanes présenté par la majorité municipale.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le voeu suivant :

*«Depuis l'arrivée des talibans au pouvoir en Afghanistan, la condition des femmes de ce pays n'a cessé de se détériorer au regard des droits universels reconnus à chacun d'entre nous.*

*Obligées de porter un voile qui masque tout de leur corps et de leur féminité, soumise à la contrainte et à une surveillance étroite, empêchée d'exercer un travail et d'étudier, elles ne sont plus que des ombres bleues qui traversent les villes comme des fantômes de ce qu'elles ont été.*

*Ces discriminations naturellement se poursuivent dans toute représentation de l'Afghanistan en dehors de ses frontières, et jusqu'à l'intérieur de la Communauté Européenne pourtant signataire de la Déclaration Universelle des Droits de L'Homme.*

*Symbole des souffrances que supportent tant d'autres femmes à travers le monde, nous, Conseil Municipal de la Ville de Besançon, composé d'élues et d'élus à parité voulons marquer notre solidarité.*

*Ainsi, nous nous joignons à l'appel de Marie-Georges Buffet, Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République Française pour qu'une délégation afghane composée de femmes et d'hommes participe aux Jeux Olympiques d'Athènes en 2004.*

*En fin de compte, par ce vote solennel, nous ne demandons que l'application de l'article 8 de la Charte Olympique qui régit l'activité du CIO, qui stipule «que la pratique du sport est un droit de l'Homme». et que «tout individu doit avoir la possibilité de pratiquer le sport selon ses besoins».*

La séance est levée le 29 juin 2001 à 00 heure 35.

Hôtel de Ville, le 3 juillet 2001  
Le Maire,  
Jean-Louis FOUSSERET  
Député du Doubs

Affiché, conformément à la loi,  
le 4 juillet 2001  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Françoise FELLMANN.